

PROTÉGER LES JEUNES FILLES DES MARIAGES PRÉCOCES ET FORCÉS

BURKINA FASO

Jeunes filles soumises à des mariages précoces et forcés

Des milliers de filles sont soumises à des mariages précoces et forcés au Burkina Faso. La plupart d'entre elles sont mariées dès l'âge de 11 ans, afin que leurs parents puissent bénéficier de la dot. Les filles soumises à un mariage forcé par leur famille ne sont généralement pas envoyées à l'école et ne reçoivent donc que peu, voire pas, d'éducation. Les risques qu'elles encourent sont nombreux. Elles sont, pour la plupart, victimes de violences sexuelles et subissent de graves atteintes à leurs droits sexuels et reproductifs. Leur corps n'a souvent pas atteint sa maturité et elles encourent aussi le risque de mourir lors de l'accouchement ou d'être sujettes à des problèmes de santé mettant leur vie en danger et leur laissant des séquelles irréversibles. Par exemple, une jeune fille de 13 ans a confié à Amnesty International avoir marché plus de 160 km en trois jours pour échapper à un mariage forcé arrangé par son père avec un homme de 70 ans, qui avait déjà cinq femmes.

Lors de son premier mandat, le président burkinabé Roch Kaboré avait fait la promesse de mettre un terme aux mariages forcés et précoces. Durant son deuxième mandat, débuté en janvier 2021, il devra concrétiser cette promesse pour les milliers de filles victimes de mariages forcés et précoces à travers le pays.

En novembre 2015, le Burkina Faso a parachevé une stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants pour la période 2016-2025. Le gouvernement s'est engagé à éradiquer le mariage forcé et précoce ainsi qu'à modifier le Code pénal. Le 31 mai 2018, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté un nouveau Code pénal, qui contient un nouvel article élargissant la définition du mariage, conformément aux recommandations d'Amnesty International. Ce dernier doit être célébré par un officier d'état civil ou selon les traditions et règles religieuses.

Cette avancée est notable car la plupart des mariages forcés et précoces au Burkina Faso sont célébrés lors de cérémonies religieuses ou traditionnelles, sans qu'aucun officier d'état civil ne soit présent. Avant l'introduction de cette nouvelle disposition, ces prétendues unions n'étaient pas reconnues légalement comme des mariages en vertu du Code des personnes et de la famille ainsi que du Code pénal. Par conséquent, elles ne pouvaient pas être considérées comme des mariages forcés, même si une personne subissait une contrainte.

Pour continuer sur cette première lancée, nous lançons cet appel mondial afin que le président assure la protection des filles contre le mariage forcé et précoce au Burkina Faso.

PROPOSITION ET REVENDICATIONS EN FRANÇAIS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en français ou anglais **au président**.

Nous vous prions d'exhorter le président à :

- veiller à ce que la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants d'ici 2025 soit pleinement appliquée et à ce que le Burkina Faso respecte son engagement à modifier le Code des personnes et de la famille afin que l'âge minimum légal du mariage pour les filles et les garçons soit porté à 18 ans, conformément à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et à d'autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains;
- réaffirmer son engagement à faire en sorte que le Burkina Faso mette un terme aux mariages forcés et précoces.

→ **Formule d'appel:** Monsieur le Président,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 3**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/crire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

↳ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page.

→ **Taxe postale:** CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Président Roch Marc Christian Kaboré

Adresse:

03 BP 7030 Ouagadougou 03

Burkina Faso

Formulaire de contact sur le site officiel du président:

<https://www.presidencedufaso.bf/contact/>

Facebook: @RochKaboréPF

Twitter: @rochkaborépf

COPIE À

Ambassade du Burkina Faso

Avenue de France 23

1202 Genève

Fax: 022 734 63 31

E-mail: mission.burkina@ties.itu.int

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ D'UN AVOCAT DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

CHINE

Yu Wensheng

Yu Wensheng est un éminent avocat de Pékin spécialisé dans la défense des droits humains. Il a plaidé dans plusieurs affaires très médiatisées liées aux droits humains. Il a notamment défendu des pratiquants du Falun Gong, ainsi que son collègue avocat défenseur des droits humains Wang Quanzhang, détenu et accusé de «subversion de l'État» dans le contexte de la répression massive qui s'est abattue à partir de juillet 2015 sur les avocats et les militants chinois.

Le 17 juin 2020, Yu Wensheng a été condamné à quatre ans d'emprisonnement et à trois ans de privation de ses droits politiques à l'issue d'un procès tenu secret. Peu après sa condamnation, un appel a été déposé auprès du tribunal populaire supérieur de la province du Jiangsu. Le 27 décembre 2020, les avocats de Yu Wensheng ont reçu la décision écrite de cette juridiction: l'appel avait été rejeté et la condamnation initiale confirmée. En vertu du jugement, Yu Wensheng aurait dû être libéré le 1er mars 2022.

Entre temps, Yu Wensheng a été transféré le 26 janvier sans avertissement préalable vers la prison de Nanjing dans la province du Jiangsu, à 1 000 km de sa famille. Ce n'est que le 3 février, après d'innombrables appels passés au centre de détention de la ville de Xuzhou pour obtenir des informations sur la localisation de son mari, que l'épouse de Yu a appris son transfert.

Une fois le transfert de Yu confirmé par les autorités, son épouse s'est immédiatement rendue à Nanjing et, où elle a pu obtenir l'autorisation de s'entretenir en visioconférence pendant 30 minutes avec son époux, le 5 février. Durant cet appel, Yu a confié que bien que bénéficiant de conditions de détention légèrement meilleures, il n'avait toutefois toujours pas reçu les soins médicaux dont il avait besoin. Depuis le début de sa détention, il a en effet perdu quatre dents et son bras droit est faible en raison de lésions nerveuses, ce qui l'empêche d'écrire. Il est à craindre que la santé de Yu se détériore davantage et qu'il subisse des séquelles irréversibles s'il ne reçoit pas des soins médicaux, et ce dans les plus brefs délais.

Yu Wensheng est le lauréat 2021 du prix Martin Ennals, un prix annuel destiné aux défenseurs et défenseuses des droits humains.

PROPOSITION ET REVENDICATIONS EN FRANÇAIS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en français ou anglais **au directeur du centre de détention de Nanjing, Zhu Yonghong**.

Nous vous prions d'exhorter le directeur à:

- veiller à ce que Yu Wensheng bénéficie d'une alimentation et de soins de santé adéquats et puisse rapidement consulter un médecin;
- veiller à ce que Yu Wensheng puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec un avocat de son choix et avec sa famille, et à ce qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements en détention;
- libérer immédiatement et sans condition Yu Wensheng, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

→ **Formule d'appel:** Monsieur le Directeur,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 4**.

→ **Taxe postale:** CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Directeur Zhu Yonghong
Nanjing Prison 9 Ning Shuang Lu
Yuhuatai Qu, Najing City
Jiangsu Sheng 221006
Chine

COPIE À

Ambassade de la République Populaire de Chine
Kalcheggweg 10
3006 Berne
Fax: 031 351 45 73
E-mail: dashmishu@hotmail.com

Président Roch Marc Christian Kabore
03 BP 7030 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Concerne : Jeunes filles soumises à des mariages précoces et forcés

Monsieur le Président,

Je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude concernant les milliers de filles qui sont soumises à des mariages précoces et forcés au Burkina Faso.

Lors de votre premier mandat, vous avez fait la promesse de mettre un terme aux mariages forcés et précoces. Durant votre deuxième mandat qui a débuté en janvier 2021, vous devrez concrétiser cette promesse pour les milliers de filles victimes de mariages forcés et précoces à travers le pays.

De ce fait, je vous demande, Monsieur le Président, de garantir que la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants d'ici 2025 soit pleinement appliquée. Mais aussi que le Burkina Faso respecte son engagement à modifier le Code des personnes et de la famille afin que l'âge minimum légal du mariage pour les filles et les garçons soit porté à 18 ans, conformément à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et à d'autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains.

Je vous exhorte également de réaffirmer votre engagement à faire en sorte que le Burkina Faso mette un terme aux mariages forcés et précoces.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Burkina Faso, Avenue de France 23, 1202 Genève
Fax: 022 734 63 31 / E-mail: mission.burkina@ties.itu.int

Directeur Zhu Yonghong
Nanjing Prison 9 Ning Shuang Lu
Yuhuatai Qu, Najing City
Jiangsu Sheng 221006
Chine

Concerne : Yu Wensheng

Monsieur le Directeur,

Je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude concernant l'état de santé de Yu Wensheng (余文生), un avocat défenseur des droits humains condamné à quatre ans d'emprisonnement et trois ans de privation de ses droits politiques. Yu Wensheng est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression.

Arrêté en 2018, Yu Wensheng a vu sa santé se dégrader fortement en raison de ses mauvaises conditions de détention, ainsi que de mauvais traitements qu'il aurait subis en prison.

J'ai appris avec soulagement que Yu Wensheng a pu s'entretenir avec son épouse lors d'un appel vidéo le 5 février 2021, le premier depuis son transfert dans votre établissement en provenance du centre de détention de la ville de Xuzhou. Yu Wensheng a déclaré que les conditions à la prison de Nanjing sont meilleures; il a toutefois indiqué qu'il n'avait toujours pas reçu de soins pour ses dents, son bras et sa main. Son épouse a par ailleurs déploré que Yu Wensheng continue à présenter des signes de malnutrition.

Depuis son placement en détention, Yu Wensheng a perdu quatre dents, et son bras droit est faible en raison de lésions nerveuses, ce qui l'empêche d'écrire. S'il ne bénéficie pas immédiatement de l'attention médicale dont il a désespérément besoin, je crains que sa santé ne continue à se détériorer et que ses lésions ne deviennent permanentes.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous exhorte donc à garantir que Yu Wensheng puisse bénéficier d'une alimentation adéquate, d'une assistance médicale adaptée et de meilleurs soins de santé. Et cela, dans les plus brefs délais.

De plus, je vous demande que, pendant sa détention, Yu Wensheng puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix, et qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements en détention.

Finalement, je vous demande de libérer immédiatement et sans condition Yu Wensheng, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne
Fax: 031 351 45 73 / E-mail: dashmishu@hotmail.com